Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 53 (1945)
Heft: 1

Artikel: Commission cantonale vaudoise des monuments historique
Autor: Bosset, L.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-41352

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Commission cantonale vaudoise des monuments historiques

Séance du 14 octobre 1944, à Lausanne

Rapport de l'archéologue cantonal

Monsieur le président et Messieurs,

Depuis notre dernière séance les conditions économiques et militaires ne se sont pas sensiblement modifiées, et si la fin du conflit mondial semble se rapprocher, les conséquences ne s'en font pas encore sentir. Aussi l'activité dans le domaine des recherches archéologiques et des entreprises de restauration a-t-elle été peu considérable, comme ces dernières années. Nous avons cependant à signaler l'amorçage de deux ouvrages de grande envergure, la restauration des châteaux de l'Isle et d'Aigle, tous deux monuments classés.

I. Restaurations achevées depuis 1943.

1. *Lutry, château.* — Après restauration de la façade sud du château, les travaux ont été repris sur la façade ouest ou d'entrée. L'ancien enduit a été enlevé, les encadrement en pierre de taille nettoyés, repris et jointoyés, le grand berceau refait et peint en y introduisant une décoration avec armoiries. Puis le crépis a été refait. Cette dernière opération, qui devait être sensiblement pareille à celle faite sur la façade sud, n'est pas très réussie et devra faire l'objet d'une reprise à prochaine occasion. Une belle lanterne en fer forgé, placée près de la porte d'entrée

du bâtiment, remplace avantageusement l'ancien éclairage de la cour.

2. *Château d'Oron.* — Depuis le gros orage de juin 1942, où la grêle avait abondamment ravagé la contrée d'Oron et considérablement détérioré les toitures, l'Association du château avait fait procéder à la révision complète de la couverture pour laquelle plus de 20.000 tuiles furent employées. La cour intérieure fut, à cette occasion, remise en état, les crépis réparés et la pierre de taille nettoyée. Dans l'ancien corps de garde, les cloisons de séparation ont été supprimées et ainsi le local a repris son ancienne ampleur. L'état actuel, relativement bon, n'appelle pas immédiatement de gros travaux d'entretien et permet la visite complète des locaux dont plusieurs sont pourvus de leur ancien mobilier disposé avec discernement.

3. *Cully, chapelle de l'Hôpital.* — Dans une propriété particulière, celle de M. Fcs Cuénoud, négt, se trouve un ancien local voûté, connu sous le nom de chapelle de l'Hôpital. Il était partagé sur la hauteur par un plancher et servait d'entrepôt pour diverses marchandises. La paroi orientale, dans laquelle un treuil était scellé, portait des traces de peinture décorative qu'accompagnait une décoration en couleurs des nervures et de la clé de voûte.

Le propriétaire, désirant mieux utiliser le local et en faire son bureau personnel, envisagea une restauration des peintures anciennes et se déclara d'accord avec le classement de la chapelle dans les M. H.

L'exploration révéla le sujet de la peinture : un jugement de Salomon meublé d'une jolie perspective architecturale et de nombreux personnages, que l'on peut dater avec une certaine probabilité du XVIme siècle. La décoration de la voûte s'apparente étrangement avec celle de l'église de Lutry exécutée par Humbert Mareschet.

Sous la direction de l'architecte Aloïs Chappuis, la restauration fut menée à bonne fin, et les peintures nettoyées, fixées et réparées par les soins du peintre E. Correvon. L'opération est très

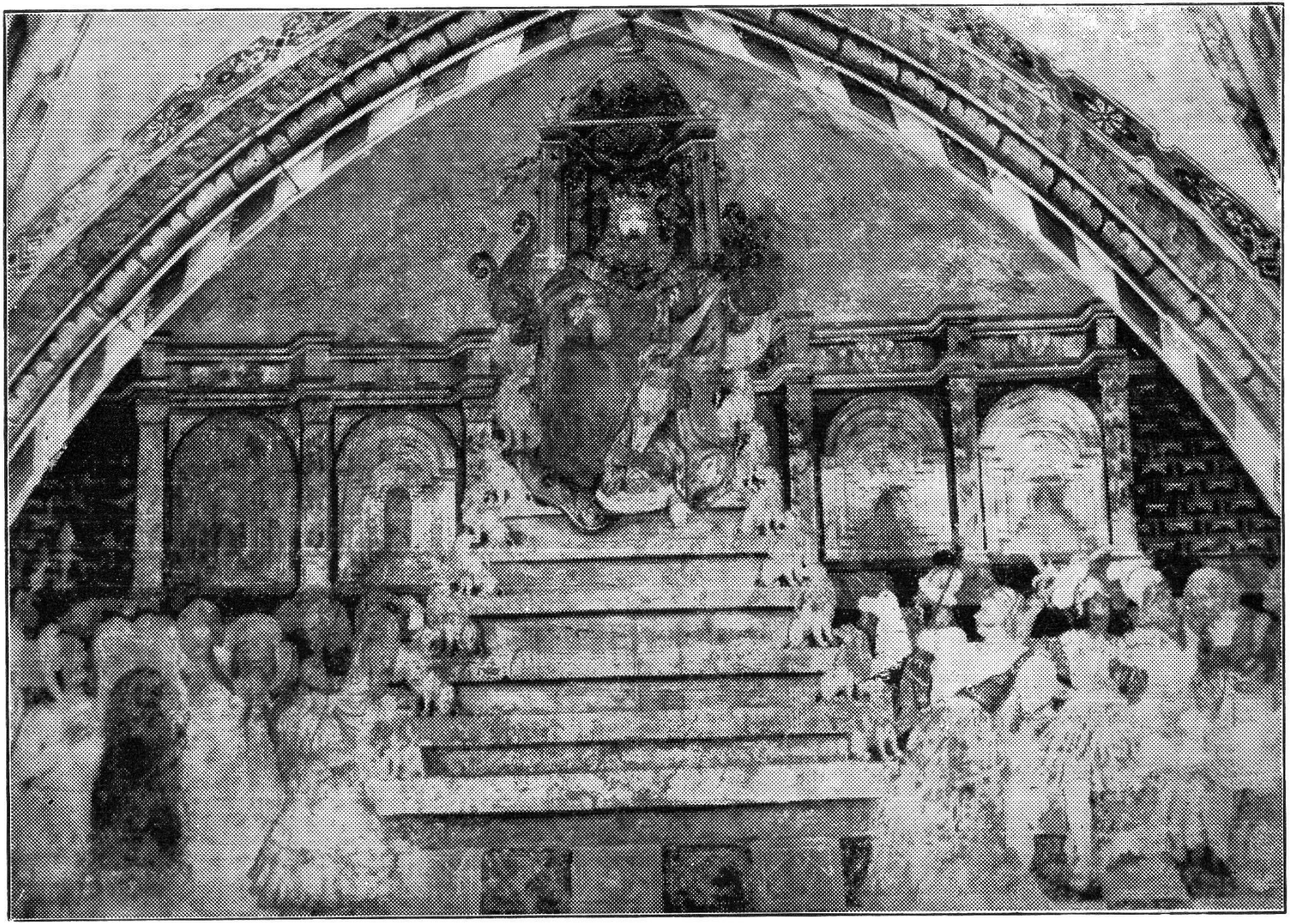

Pl. I. CHAPELLE DE L'HOPITAL A CULLY, jugement de Salomon.

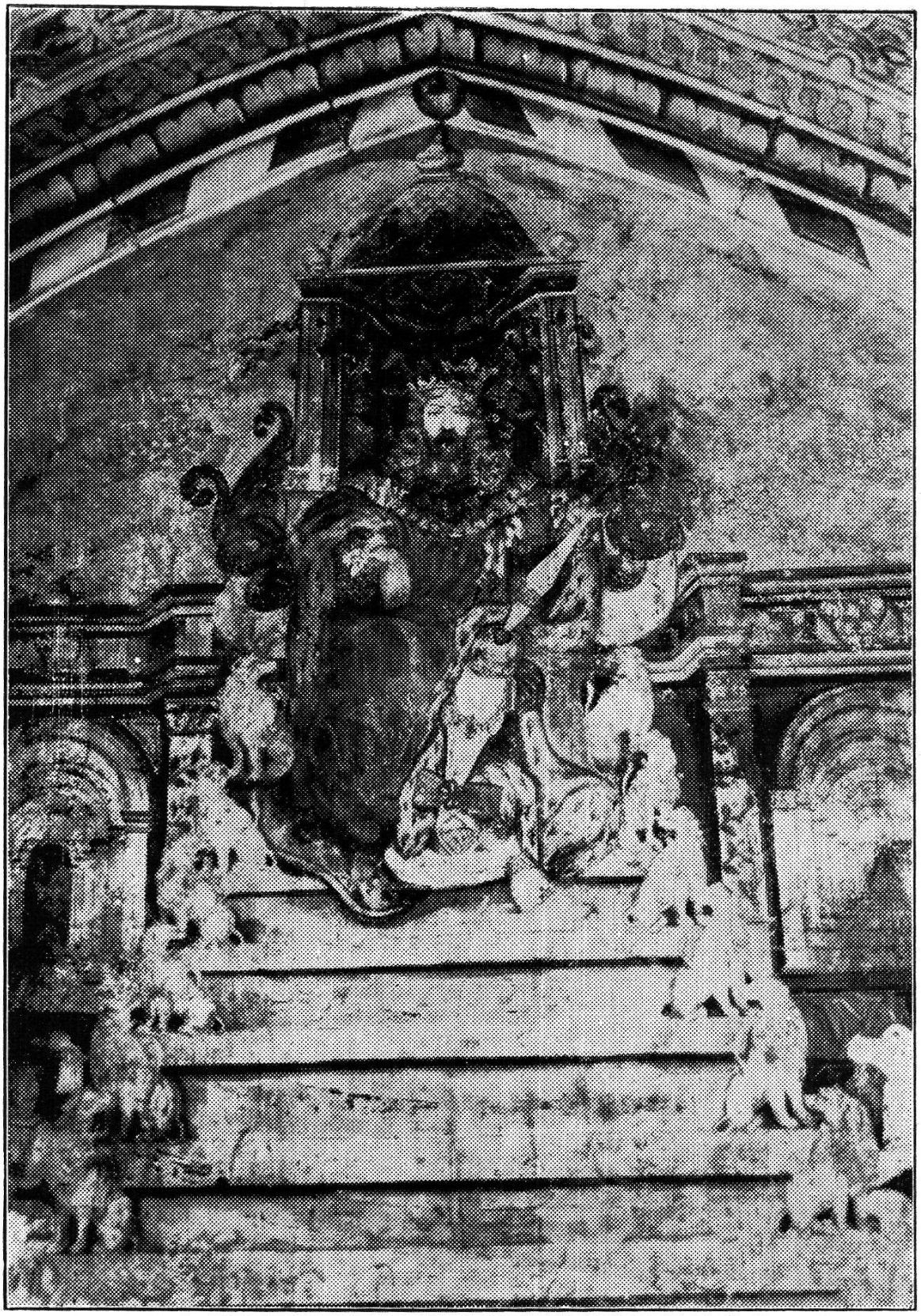

Pl. II. JUGEMENT DE SALOMON, détail.

réussie et la chapelle constitue maintenant l'un des attraits de la petite ville de Cully. (Pl. I et II.)

Par la disposition de son plan, elle s'apparente aux chapelles des hospices connus de Beaune et de Tonnerre, quoiqu'à échelle réduite, et l'on comprend mieux sa désignation si l'on se représente qu'elle formait l'extrémité orientale d'un grand local d'hospitalisation dont l'emplacement est occupé actuellement par le magasin de M. Cuénoud.

II. Restaurations en cours.

1. *Chillon.* — Il n'y a pas de travaux importants à signaler à Chillon. Le budget réduit par la force des circonstances ne permet pas de grosses entreprises et l'entretien de l'édifice absorbe presque au complet les disponibilités actuelles. Il faudra cependant songer à restaurer les peintures de la chambre du Duc, qui se dégradent. On a continué la mise au net, en quatre exemplaires, des relevés archéologiques du château, qui seront conservés dans quatre lieux différents.

Dans le parc le mazot a été déplacé pour des raisons d'ordre militaire. Pour la même cause plusieurs arbres ont dû être abattus.

2. *Lausanne : Saint-François.* — La commune de Lausanne s'est attachée à une remise en état des façades de l'église Saint-François. Cette année c'est au tour des façades ouest et nord. Certaines pièces défectueuses sont enlevées et remplacées, et pour remédier à la sorte de lèpre qui ronge le parement de mollasse, celui-ci sera retaillé dans diverses parties.

3. *Payerne : Abbatiale.* — Au cours de l'année, c'est la partie haute de la façade nord qui a fait l'objet de la majeure partie des travaux. Les anciennes fenêtres romanes ont été rétablies ou complétées, de même que les arcatures qui ornaient la corniche du bas côté.

Dans cette façade, les fenêtres de la première construction étaient toutes au même niveau, tandis que lors de l'aménage-

ment des voûtes et de la transformation de l'intérieur, les fenêtres qui durent être déplacées suivirent le mouvement ascendant des voûtes en direction du chœur et s'élevèrent graduellement de ce côté-là. Il y eut trois fenêtres anciennes qui ne furent pas modifiées, tandis que les autres étaient déplacées latéralement et surélevées. Deux des baies anciennes n'avaient pas été démolies complètement pour faire place aux nouvelles, ce qui permit d'en compléter le tracé au trait sur la façade. Ainsi les vestiges anciens deviennent intelligibles et l'on saisit à première vue la transformation réalisée au début du XIIe siècle.

A l'intérieur de la nef, le nettoyage et la réparation des piliers ont été achevés jusqu'à la hauteur du premier plancher bernois.

Le matériel contre l'incendie de la commune, entreposé au plain-pied de l'église, va être déplacé incessamment ; il sera alors possible d'enlever le plancher restant et de donner au vaisseau toute son ancienne ampleur, puis de continuer l'exploration du sol.

III. Projets de restauration et études.

1. *Aigle : Château.* — Le projet complet de restauration du château d'Aigle a été mis sur pied et soumis au département. Il prévoit l'exécution des travaux en plusieurs étapes successives, au fur et à mesure des possibilités financières. Le devis général se monte à fr. 284.000.—, la première étape comportant une dépense de fr. 28.000.—.

Le préambule du devis, établi par l'architecte O. Schmid, indique les principes généraux de restauration sur lesquels il s'est basé, et qui peuvent être admis comme une bonne ligne directrice à adopter pour la conduite des travaux. Le projet est très soigneusement et consciencieusement établi et si l'exécution peut être réalisée selon les propositions faites, on peut espérer que la restauration donnera de très bons résultats.

2. *Tour de Marsens.* — La tour de Marsens est une propriété de la famille Naef. Les maçonneries seules sont classées. Les

propriétaires actuels se proposent de remettre en état la partie supérieure de la tour, couverture et crénelage, et une étude de ces opérations a été faite par M. A. Naef fils, architecte, qui prévoit surtout une consolidation des créneaux et de la poivrière existants, et la prise de mesures pour rendre la couverture étanche. Le projet définitif sera soumis au département avant mise en œuvre, mais ne soulève pas d'objections à première vue.

3. *L'Isle : Château.* — Il avait été question de procéder à une restauration des façades du château de l'Isle, mais entre temps la Municipalité s'est décidée avec raison à faire étudier la restauration générale de l'édifice. Notre collègue, M. Gilliard, architecte, a été chargé de cette mission qui n'était pas des plus faciles. Il s'agissait d'opérer une restauration archéologique tout en ménageant et améliorant l'utilisation pratique comme bâtiment scolaire.

Le projet présenté, basé sur de très beaux relevés à grande échelle, est bien compris et rencontre l'approbation des instances intéressées. On peut être heureux de voir aboutir une entreprise considérable pour une localité de l'importance de l'Isle, qui permettra de mettre en valeur le bel ensemble que constitue le château et ses abords, type parfait de la belle tradition française du XVIIIe siècle.

4. *Joux-Verte : Barrage.* — Il existe, dans le vallon de l'Eau-Froide, en amont de Roche, à l'altitude de 1305 m., au lieu dit La Joux-Verte, un barrage en arc de cercle du type de nos barrages modernes, mais qui fut construit en 1695 par LL. EE. de Berne, pour retenir les eaux nécessaires au flottage des bois destinés à alimenter les fours des salines de Bex.

Ce barrage, dont la dernière utilisation remonte à 1894 seulement, a perdu son utilité depuis le moment où l'Etat de Vaud s'est décidé à établir un téléférique pour l'exploitation de ses forêts de la Joux-Verte.

On exploitait le bois durant l'automne et l'hiver et on le façonnait en bûches de un mètre de longueur qu'on dévalait dans

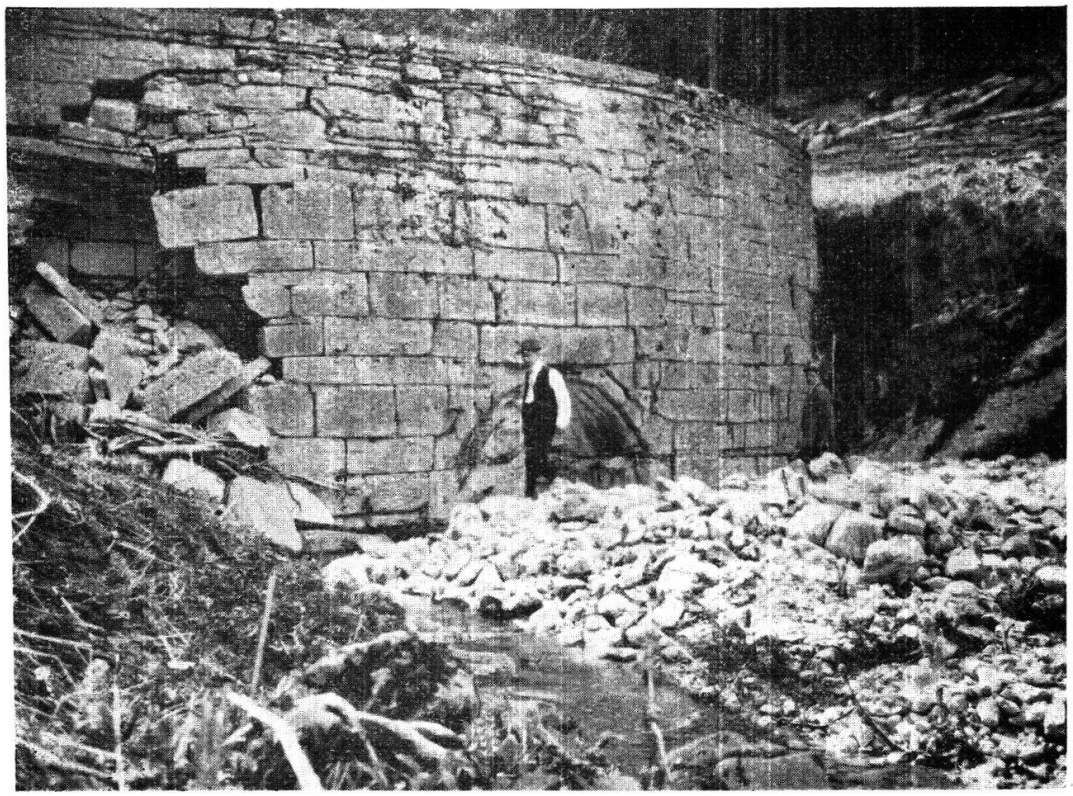

Barrage de la Joux-Verte.

la rivière. Au printemps, dès que le torrent s'enflait par les grosses pluies et la fonte des neiges, on fermait l'écluse et un lac se formait en amont. Dès que l'eau arasait le sommet du barrage, on lâchait un bélier qui ouvrait brusquement la porte et l'eau s'échappait avec violence, chassant au-devant d'elle le bois accumulé qui allait choir dans un bassin ménagé à Roche. Il se faisait deux ou trois flottages par année, et la quantité de bois amenée à Roche était d'environ mille cinq cents stères.

Le flottage était une opération intéressante en soi, mais qui n'allait pas sans donner de l'appréhension à la population de la localité, car on ne connaissait pas exactement le moment de la débâcle ; celle-ci s'annonçait par le grondement des eaux et pouvait provoquer une inondation momentanée pour peu qu'une obstruction surgisse. On ne pouvait pas flotter de gros

bois, tout devait être mis en bûches ; c'est la raison qui fit abandonner l'ancien système pour avoir recours au téléférique.

L'écluse de la Joux-Verte est le seul vestige chez nous d'un barrage important établi au XVIIe siècle. A ce titre déjà il est intéressant. D'autre part, il constitue un monument important du génie civil de l'époque et se présente sous des dimensions peu communes. L'arc de maçonnerie, soigneusement construit, ne mesure pas moins d'un trentaine de mètres de longueur, sur une hauteur de 8 m. au-dessus du torrent et une épaisseur de 7 m. à la base et 3 m. au sommet. Une ouverture d'écluse de 1 m. 50 sur 4 m. traversait le mur et était fermée par une porte de gros madriers, qu'actionnait un bélier placé dans une maisonnette de bois au-dessus du barrage.

La maisonnette a été transférée près du chalet de la Joux-Verte. Le bélier a disparu. L'ouverture de l'écluse a commencé à se désagréger, les piédroits et l'arc sont tombés dans la rivière, et les prochaines crues menacent de ruiner complètement l'ouvrage.

Il serait cependant intéressant de le conserver au titre de monument historique. Pour cela, une reprise devrait être exécutée à brève échéance. La dépense à envisager est de l'ordre de quelque fr. 10.000.—, pour l'obtention desquels les Départements intéressés de l'agriculture et de l'instruction publique devraient trouver un arrangement.

5. *Lucens : Chapelle.* — La chapelle de Lucens n'offre plus assez de place pour les cultes auxquels prennent part les pensionnaires de l'Ecole ménagère ; aussi la paroisse désire-t-elle pouvoir augmenter le nombre des places disponibles par une modification de la galerie actuelle. Le service des bâtiments de l'Etat fait une étude dans ce but. L'opération ne pourra qu'améliorer l'état actuel.

IV. Travaux exécutés à des monuments historiques classés.

1. *Château de Champvent.* — Depuis quelques années une végétation trop luxuriante avait envahi les jardins et les abords du château, aussi devint-il nécessaire d'élaguer abondamment. A cette occasion, on découvrit que les murs des terrasses successives avaient énormément souffert. Une reprise s'imposait et par étape ces maçonneries ont été consolidées ou refaites partiellement. Dans la cour intérieure quelques parties de façades défectueuses ont été réparées. La couverture des toitures a subi une révision générale, et la gérance de l'immeuble se préoccupe de redonner un aspect convenable à l'édifice passablement délabré par ses occupants successifs.

2. *Coppet : Eglise.* — La paroisse de Coppet fait exécuter de nouvelles orgues pour son temple, par la maison Tschannen, de Genève. L'aménagement aura lieu sur la galerie existante, et M. Gilliard, architecte, a préparé un projet qui tient compte de l'aspect intérieur et de l'architecture. Ce projet a rencontré l'approbation du département. L'exécution sera terminée à la fin de l'année courante.

3. *Lausanne : Cathédrale.* — La direction des travaux de restauration de la Cathédrale envisage de faire disparaître la petite loge du guêt située dans l'angle sud du beffroi, qui encombre l'élégante architecture. Si le besoin s'en fait sentir, un abri invisible serait aménagé à l'intérieur de la tour. On ne peut qu'approuver cette opération qui dégagera avantageusement la galerie ajourée du dernier étage du clocher.

4. *Morges : Hôtel de Ville.* — L'Hôtel de Ville de Morges a été classé dans les M. H. en 1900. Il possède de très jolies façades de la fin du XVe ou du début du XVIe siècle avec une grande porte d'entrée en calcaire du Jura ajoutée après coup, datée de 1682. Plusieurs des locaux intérieurs ont conservé leurs formes et leurs décorations de la Renaissance.

Les façades en mollasse de qualité médiocre ont été peintes à diverses reprises et ont subi quelques petites transformations partielles. Ainsi les meneaux de pierre des fenêtres sur la Grand'Rue ont été une première fois supprimés complètement ; puis, devant les résultats précaires de l'opération, on dut en placer de nouveaux, en chêne cette fois, mais sans mouluration quelconque et ajustés entre la couverte et la tablette de pierre. Ces derniers ont subsisté jusqu'à aujourd'hui.

Au rez-de-chaussée, deux des ouvertures près de l'angle nord-est, donnant sur la rue transversale, ont été modifiées il y a quelque vingt ans pour des besoins d'ordre pratique, poste de police, etc.

La guerre actuelle, avec l'aménagement d'un abri contre les bombardement, a enlaidi la façade latérale d'un énorme tambour d'entrée massif, qui devra disparaître à la fin des hostilités.

Les façades ont souffert des intempéries et nécessitent une remise en état que la Municipalité s'est décidée à réaliser. M. l'architecte André, syndic, a été chargé de l'étude et de la direction des travaux. Ces derniers comprendront notamment le retaillage de pièces anciennes détériorées, le nettoyage à la brosse de la taille de l'entrée, la reprise du socle en pierre dure d'après le mode ancien de taille, le remplacement des meneaux de fenêtres en chêne par de la pierre de taille, la suppression des volets, qui avaient été placés après coup, le rejointoiement partiel au mortier de chaux, la peinture du berceau d'avant-toit refait il y a plusieurs années, la reprise de la menuiserie des fenêtres suivant le cas. Le devis général est d'une septantaine de mille francs.

5. *Orbe : Vitraux de l'église.* — La paroisse d'Orbe a fait placer dans la grande fenêtre du chœur, sous la tour, un vitrail représentant une crucifixion. L'harmonie avec le local n'est pas parfaite et a donné lieu à d'abondantes discussions qu'on eût probablement évitées en consultant le département avant de s'engager dans des commandes irrévocables.

V. Travaux à des monuments historiques non classés.

1. *Bière.* — Le temple de Bière a été restauré par les soins de M. F. Gilliard, architecte. Cette restauration a apporté des améliorations sensibles à l'état ancien et a permis de rendre apparents et mettre en valeur les vestiges de l'architecture primitive de la partie orientale de l'édifice, remontant au XIIIe siècle.

VI. Explorations et fouilles archéologiques.

1. *Avenches : Amphithéâtre.* — Les fouilles d'exploration de l'amphithéâtre d'Avenches, suspendues à fin 1943 par suite de l'épuisement des crédits, n'ont pas pu être reprises en 1944, divers subsides n'étant pas encore parvenus à la Commission directrice des travaux. Un éboulement, heureusement sans suites préjudiciables, s'est produit dans la partie sud de l'arène, et obligea à des ouvrages de consolidation et de déblai avant toutes choses, car l'endroit en cause est à proximité immédiate de l'entrée du musée.

La partie des substructions de l'entrée principale de l'amphithéâtre, au pied de la façade ouest du musée, a été pourvue d'une couverture robuste qui permettra d'utiliser le passage pour l'exposition de gros objets de la collection lapidaire.

Il reste à évacuer le quart environ du remplissage de l'arène, après quoi la consolidation du mur de podium pourra être entreprise.

2. *Orbe : Boscéaz.* — Sous les auspices de l'Association Pro Urba, des fouilles systématiques vont être amorcées dans les terrains de Boscéaz, pour déterminer la topographie de l'agglomération romaine et son caractère, relai, bourgade, grande propriété particulière, que l'on n'est pas encore parvenu à déceler. Urba est signalée dans l'itinéraire d'Antonin, mais la carte de Peutinger n'en fait pas mention ; cet indice fait penser à un

relai sur la grande route d'Abiolica, mais la richesse des mosaïques se rapporte plutôt à quelque demeure princière. Enigme à déchiffrer.

3. *Possens : Nécropole.* — En exploitant du gravier dans la carrière de Peyres-Possens, au lieu dit « La Moranche » on mit à jour des vestiges d'un squelette et des pièces de fer très oxydées. On fit un rapprochement entre cette découverte et la disparition dans la contrée, il y a quelque douze ans, d'un nommé Rapit, affligé d'un membre artificiel. La Sûreté fut informée et procéda à une enquête très complète au cours de laquelle il se révéla que l'on avait affaire à une sépulture d'époque burgonde.

En effet, la tombe était formée de grandes pierres plates placées verticalement et recouvertes de dalles. Les pièces de métal n'étaient pas autre chose que la plaque et la contre-plaque d'une grande boucle de ceinture burgonde, plaquée d'argent et damasquinée, qui, après nettoyage, est entrée au Musée cantonal.

Au dire du propriétaire, M. W. Laurent, d'autres sépultures avaient déjà été rencontrées dans la carrière, mais on n'y avait pas prêté grande attention, et le mobilier trouvé n'est pas abondant.

Il y avait donc dans la carrière de « La Moranche » une petite nécropole barbare. Etant averti, le propriétaire nous signalera dorénavant les nouvelles découvertes qu'il pourrait faire.

4. *Rossinières : Grottes de la Dent de Corjon.* — Dans la paroi de rocher au S.-O.-E. de la Dent de Corjon, et à 1655 m. d'altitude se trouvent trois grottes qui entrent profondément dans la montagne. Elles n'ont jamais été explorées, et cependant il serait du plus haut intérêt de savoir si elles ont été occupées dans les temps préhistoriques, à la fin de la période Würmienne.

A cet effet une autorisation a été accordée à M. le Dr C. Delachaux, à Château-d'Oex, qui organisa avec la collaboration de MM. David Andrist, prof. à Pieterlen et Ch. Henchoz à Château-d'Oex, une petite randonnée d'exploration. Celle-ci eut lieu les derniers jours d'août 1944.

Un fait curieux se présente au point de vue politique : Les entrées des cavernes se trouvent sur le territoire de la commune de Montbovon au canton de Fribourg, tandis que les grottes s'étendent au travers de la frontière des cantons sur le territoire de Rossinière Vaud.

L'entreprise ne put être poussée à fond à cause des intempéries, vu l'altitude où il faut camper, et dut être interrompue avant d'avoir pu donner des certitudes. Cependant, on a rencontré dans les couches profondes des tranchées de sondage quelques rares ossements d'animaux, lesquels ont été déterminés comme suit par le Dr Edouard Gerber, de l'Ecole vétérinaire de Berne :

No 1. Omoplate droite de jeune lièvre.
No 7. Phalange de brebis ou de chèvre.
No 8. Moitié de droite de mâchoire inférieure de mouton ou de chèvre.
No 9. Vertèbre du cou de mouton ou de chèvre.
No 10. Os du talon de mouton ou de chèvre.

Comme le mouton et la chèvre ne sont pas connus à l'état sauvage chez nous, il faut admettre que l'on a affaire à des animaux domestiques. Les trouvailles n'indiquent donc pas une époque antérieure à la période néolithique. Jusqu'à maintenant on n'a pas trouvé de traces d'ours brun ou d'ours des cavernes.

Il serait intéressant que cette exploration pût être poussée plus à fond, et une nouvelle campagne sera probablement organisée l'an prochatn.

5. *Rochers-de-Naye : Grotte des Dentaux.* — Une deuxième autorisation d'exploration a été accordée à M. le Prof. Adrien Jayet, à Genève, pour étudier la grotte des Dentaux, dans le massif des Rochers-de-Naye.

La première campagne eut lieu en août dernier, mais à l'heure actuelle un rapport ne nous est pas encore parvenu sur cette entreprise qui présente un intérêt identique à celle de la Dent de Corjon.

6. *Nyon : Rue Delafléchère.* — Les fouilles signalées dans mon précédent rapport ont été continuées dans le préau de l'ancien collège et ont permis d'obtenir de nouveaux renseignements sur l'édifice repéré.

Un nouveau mur, parallèle au mur à double paroi passant sous les propriétés Chatelanat, Suard et Noguet, se dirige vers le N.-E. Dans le préau du collège il fait un retour d'équerre vers le S.-E., traverse la rue Delafléchère pour se raccorder à celui découvert dans la propriété Galé. La face contre la rue de ce nouveau mur porte des reste d'ancien enduit, pareil à celui trouvé sur la face N.-O.-E. du mur double. Il y aurait donc eu entre ces deux murs un local intérieur (sous la rue actuelle), le long des parois duquel se voient de distance en distance des dés de pierre probablement destinés à supporter des bancs. M. Pelichet pense que ce lieu a pu être affecté au culte de Mithra, ce qui est possible.

Nous aurions ainsi un édifice entourant une grande cour, sur laquelle se développait l'imposante colonnade dont les restes ont été récemment trouvés, et qui peut avoir été celle d'un temple.

L'épuisement des crédits a fait suspendre momentanément les travaux qu'il sera intéressant de poursuivre.

7. *Tannay : Construction romaine.* — A part ce qui a été signalé dans le précédent rapport, rien de nouveau d'importance n'est à mentionner. Il s'avère que l'on a affaire à la dépendance d'une exploitation rurale, construction légère, en pan de bois, sur un socle peu élevé en maçonnerie.

L'archéologue cantonal,

L. Bosset,
architecte.